

# Communications

## Examens de spécialiste

### Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste en médecine du travail

Lieu: Berne, SUVA, Laupenstrasse 11

Date: le mardi 28 janvier 2020

Délai d'inscription: 25 novembre 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch)  
→ formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies  
→ médecine du travail

### Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en phoniatrie à adjoindre au titre de spécialiste en oto-rhino-laryngologie

Lieu: Hôpital universitaire de Zurich

Date: Décembre 2019

Date et heures seront individuelles

Délai d'inscription: 31 août 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch)  
→ formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies  
→ oto-rhino-laryngologie

## Prix de la SSPTC

Dans le but de supporter et promouvoir la recherche de jeunes scientifiques dans le domaine de la pharmacologie et toxicologie cliniques, la Société Suisse de Pharmacologie et Toxicologie Cliniques (SSPTC) attribue chaque année un prix de 1000 CHF pour la meilleure thèse dans ce domaine. Des thèmes possibles sont des travaux de thèse (MD, PhD, master) théoriques, expérimentaux ou cliniques dans le domaine de la pharmacologie et toxicologie clinique. La thèse doit avoir été acceptée par une Université Suisse durant les deux années précédant l'année de la soumission. L'auteur(e) ne devrait pas être plus âgé(e) que 40 ans. L'appartenance à la SSPTC n'est pas une condition pour l'attribution de ce prix.

Le manuscrit de la thèse (si supérieur à 10 pages A4 joindre un résumé) dans une des quatre langues nationales ou en anglais doit être envoyé au secrétaire de la SSPTC (adresse voir [www.clinpharm.ch](http://www.clinpharm.ch)). Une copie de l'imprimatur, curriculum vitae ainsi qu'une liste éventuelle des publications doivent être également joints au dossier. L'envoi doit être fait sous forme électronique (fichier pdf). Le délai de soumission est le 2.3.2020.

## FMCH: retrait de la SSO

La Société Suisse d'Ophtalmologie SSO a fait part de sa décision de quitter la FMCH dans le *Bulletin des médecins suisses* [1]. La FMCH prend acte de cette décision.

La FMCH représente les intérêts de 21 sociétés de discipline médicale et de 3 organisations professionnelles médicales. Elle compte au total 10 000 médecins. La FMCH s'engage dans tous les domaines de la politique de la santé, notamment sur la question de la politique tarifaire.

Pour ce qui est de la chirurgie ophtalmique, quatre forfaits ambulatoires ont pu être fixés. D'autres forfaits de chirurgie ophtalmique sont en discussion avec l'Association Professionnelle Suisse d'Ophtalmochirurgie (ASOC), qui est et reste membre de la FMCH.

Au total, 130 forfaits répartis entre 13 disciplines sont en préparation. La FMCH tient ici à remercier ses membres pour leur coopération intense et constructive, et la confiance qu'ils lui accordent.

Ce projet sur les tarifs forfaitaires ambulatoires, mené en partenariat avec *santésuisse*, éveille de plus en plus l'intérêt des milieux politiques, des autorités et surtout des autres partenaires tarifaires. Le projet a le potentiel de réunir tous les partenaires tarifaires autour d'une table et de renforcer l'autonomie tarifaire.

*Le Comité directeur de la FMCH*

1 SSO. Retrait de la SSO de la FMCH. *Bull Med Suisses*. 2019;100(19):651.